



**MINISTRE DE L'URBANISME, DE L'HABITAT, DES DOMAINES,
DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE LA POPULATION**

ONDD
Observatoire national du
Dividende Démographique



TRANSFORMATION FONCTIONNELLE DU BUDGET 2014-2021

Avec le soutien de



Liste des sigles et abréviations

BSDD : Budgétisation Sensible au Dividende Démographique

CEDEAO : Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest

CREDD : Cadre Stratégique pour la Relance Économique et le Développement Durable

CREG : Consortium Régional pour la Recherche en Economie Générationnelle

DDMI : Demographic Dividend Monitoring Index (Indice de Suivi du Dividende Démographique)

DNP : Document National de la Population

EDSM : Enquête Démographique et de Santé au Mali

IDH : Indicateur de Développement Humain

ODD : Objectifs de Développement Durable

OMS : Organisation Mondiale de la Santé

ONDD : Observatoire National du Dividende Démographique

PIB : Produit Intérieur Brut

PNUD : Programme des Nations Unies pour le Développement

PRODECII : Programme Décennal de l'Éducation et de la Formation Professionnelle

PRODESS : Programme de Développement Sanitaire et Social

RGPH : Recensement Général de la Population et de l'Habitat

RSD : Rapport sur la Situation Démographique

SMART : Standardized Monitoring and Assessment of Relief and Transitions (enquêtes standardisées pour la surveillance et l'évaluation)

SWEDD : Sahel Women's Empowerment and Demographic Dividend (Projet d'autonomisation des femmes et de dividende démographique au Sahel)

UEMOA : Union Économique et Monétaire Ouest-Africaine

Table des matières

Liste des sigles et abréviations.....	i
Table des matières	ii
Introduction	1
I. Contexte et justification	2
1.1. Population du Mali	2
1.2. Situation économique au Mali	3
1.3. Situation du capital humain	4
1.4. Etat de la gouvernance et de la sécurité	6
1.5. Problématique du rapport	6
II. Méthodologie	7
2.1. Clarification des concepts	7
2.2. Type de classification	9
2.3. Fonctionnement budgétaire et convergence	10
2.4. Transformation du budget classique au budget fonctionnel	10
2.5. Principe de la Transformation fonctionnelle du Budget	12
III. Résultats et analyses	14
3.1. Evolution de la structure des fonctions budgétaires	14
3.1.1. Analyse de l'évolution de la structure budgétaire par fonctions des dépenses de 2014 à 2021 14	
3.1.2. Analyse de l'évolution de la structure des fonctions budgétaires (moyennes triennales)	15
3.2. Analyse des structures par nature budgétaire	20
Conclusion et recommandations	23
Bibliographie	24

Introduction

A travers l'adoption de la feuille de route de l'Union Africaine pour la capture du dividende démographique, les Chefs d'Etat africains se sont engagé à investir massivement des ressources en vue d'accélérer la transition démographique et profiter du potentiel de la population d'ici à 2063. Pour concrétiser ces engagements, le Mali a élaboré une feuille de route nationale pour la capture du dividende démographique.

Le dividende démographique n'étant pas automatique et garanti, il est important d'identifier les investissements les plus porteurs pour sa capture. Les pays en Afrique subsaharienne et ceux du Sahel en particulier connaissent un accroissement rapide de leur population. L'accroissement rapide de la population et les taux de dépendance élevés affectent l'efficacité des structures budgétaires des familles et de l'Etat. En effet, les ressources en général vont à la satisfaction des besoins sociaux de plus en plus croissants en défaveur des dépenses d'investissement dans le capital humain et dans l'emploi des jeunes.

La transition démographique offre une fenêtre d'opportunité pour une croissance économique accélérée. En effet, une fois que le ratio de dépendance des jeunes diminue et libère des ressources pour le gouvernement et pour les familles, un dividende démographique peut être réalisé si les ressources dégagées sont effectivement investies pour renforcer l'accumulation de capital physique et humain. La taille du dividende démographique dépend largement de la capacité de l'économie à créer suffisamment d'emplois pour les larges masses de jeunes (filles et garçons) qui entrent dans le marché du travail.

Le dividende démographique est le gain économique qui découle de la modification de la structure par âge d'une population. Cependant, ses retombées vont au-delà de l'économie pour affecter bien d'autres secteurs. Il s'agit notamment du cadre de vie, de l'éradication de la pauvreté, de la mobilité territoriale, pour ne citer que ces secteurs. Le Demographic Dividend Monitoring Index (DDMI), est un indice composite fondé sur les théories de l'économie générationnelle qui permet d'évaluer et de suivre la progression du pays dans la capture et l'exploitation du dividende démographique. Il permet d'appréhender les évolutions positives ou négatives de ces dimensions et d'identifier les secteurs nécessitant des investissements plus grands afin de créer les conditions favorables à l'optimisation du dividende démographique et à la réalisation des objectifs du développement durable. Le budget national est le principal outil d'allocation des ressources aux différents secteurs économiques et sociaux d'un pays. Son évolution et sa composition entraînent des conséquences significatives sur les résultats des politiques publiques mises en œuvre dans le pays.

I. Contexte et justification

La République du Mali est un pays sahélien, enclavé, qui couvre une superficie de 1 241 238 km². Il partage ses frontières avec la Mauritanie, l'Algérie, le Niger, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, la Guinée et le Sénégal. Ce rapport sur la budgétisation sensible au dividende démographique présente la situation démographique du pays, sa situation économique et sa problématique.

1.1. Population du Mali

Chiffre de la population

Le Mali est un pays qui fait face à une croissance démographique rapide. De 3,5 millions d'habitants en 1960 (Enquête Démographique de 1960), la population est passée à 6,3 millions d'habitants (RGP 1976), à 7,6 millions d'habitants (RGPH 1987), à 9,8 millions d'habitants (RGPH 1998), puis à 14,5 millions d'habitants (RGPH 2009), pour s'établir à 22,39 millions en 2022 (RGPH 2022) avec un taux d'accroissement intercensitaire de 3,3% sur la période 2009-2022. La population urbaine a augmenté entre 1998 et 2022 avec un taux d'urbanisation passant de 18,3% à 30,3% (RGPH 2022), soit un gain de 12 points de pourcentage. La densité de la population a augmenté régulièrement dans le temps. Elle est passée de 5,2 habitants/km² en 1976 à 18 habitants/km² en 2022 (RGPH 2022). En 2035, la population malienne serait estimée à 33 051 142 (PopulationPyramid.net 2022).

Ainsi, en tenant compte des tendances démographiques actuelles, la croissance de la population va se poursuivre, quelles que soient les hypothèses de baisse de la fécondité considérées dans la mesure où le taux de prévalence contraceptive par méthode moderne a connu une légère augmentation entre 2021 et 2022 passant de 17,5 à 19,7% (Rapport CREDD 2022). Il se pose alors la question de maîtrise du rythme de croissance de cette population et son intégration effective dans les documents de planification du pays. C'est pourquoi la question des effets de cette population sur la croissance économique reste un enjeu de taille dans le processus de développement.

Perspectives d'évolution de la population malienne

La population du Mali, quelles que soient les hypothèses de fécondité et de mortalité retenues, aura tendance à doubler d'ici à 2050. Ce doublement serait dû à la forte proportion d'adolescents et de jeunes. Et vers 2050, la population urbaine deviendrait plus nombreuse que la population rurale. A l'horizon 2100, on peut s'attendre à une multiplication par 3 à 4 de la population totale.

Par exemple, dans le document de la Politique nationale de la Population (DNP, PNP 2017), ces perspectives d'évolution de la population malienne concordent avec celles élaborées par les Nations Unies qui indiquent une population totale de 50,0 millions d'habitants en 2050 et 100, 0 millions de maliens en l'an 2100.

Ces constats rappellent Maxime Prével 2008, dans sa théorie du productivisme où il rappelle que le productivisme est un « fait social total » qui peut être analysé dans une perspective économique, symbolique, politique et imaginaire. Dans une société, les sont dépendants de leur entourage commercial et sont convaincus que l'innovation technique constitue nécessairement une amélioration pour la production des biens et des services.

Répartition de la population par âge et par sexe

L'analyse de la répartition de la population malienne à travers sa pyramide révèle un pays jeune, donc une pyramide à base très large. En effet, une grande partie de la population appartient à des groupes d'âge jeunes. En 2022, la population âgée de moins de 15 ans représente 47,2% de la population totale. Elle est la résultante d'une forte fécondité (plus de 6 enfants par femme) et précoce et d'une mortalité toujours élevée. Cette population est composée de 49,7% de femmes et 50,3% d'hommes. Celle de la tranche d'âge 15-64 ans représente 49,9% et, le poids des personnes âgées de 65 ans et plus représente 2,9% (RGPH 2022). En 2022, le rapport de soutien économique est de 39%. Ce niveau du ratio de soutien économique indique que l'on compte 39 travailleurs effectifs pour prendre en charge 100 consommateurs actifs (Rapport national sur le dividende démographique, 2022). Les femmes en âge de procréer (15-49 ans) représentent 45,7% de la population féminine totale. On constate que l'allure de la pyramide met en évidence l'extrême jeunesse de la population malienne. En effet, la moitié de la population a moins de 16,1 ans.

1.2. Situation économique au Mali

L'économie s'est montrée résiliente en 2022 avec une croissance positive du PIB en s'établissant à 3,7% contre 3,1% en 2021. Cependant, cette croissance enregistrée en 2022 est en deçà des objectifs initialement prévus (5%). Cette contreperformance résulte des sanctions économiques et financières imposées par la CEDEAO et l'UEMOA et la guerre russo-ukrainienne. Entre 2017 et 2022, on observe une légère augmentation de la pauvreté en lien avec le contexte particulièrement difficile (respectivement 44,9% et 45,5%) (Rapport RSD 2022). En effet, la situation de l'emploi est caractérisée par un taux de chômage élevé chez les jeunes (9,9% chez les 15-35 ans) (RGPH 2022) et ceux d'entre eux ayant un niveau d'éducation supérieur (28,3%) et secondaire (19,6%) (Rapport RSD 2022). Par ailleurs, les emplois créés sont dominés par ceux du secteur informel, plus précaires et moins rémunérés.

Ce secteur informel s'organise autour des petites activités de transformation, de services et de commerce. Il induit des effets appréciables en termes d'intégration économique et de régulation sociale. Bien qu'il subisse de nombreuses contraintes, le secteur informel malien recèle de nombreux atouts notamment une plus grande flexibilité de création d'emplois.

La décomposition sectorielle de la croissance montre que l'économie malienne est dominée par le secteur tertiaire, suivi du secteur primaire, le secteur secondaire jouant un rôle marginal. Ce constat pose de façon claire, la nécessité de transformer l'économie nationale pour passer de la dynamique actuelle, à une économie qui crée plus de valeurs ajoutées et revenus distribués aux citoyens.

Au début des indépendances et jusque dans les années 1970, le secteur industriel a connu un démarrage qui donnait une lueur d'esprit au Mali. Les périodes qui ont suivi n'ont pas apporté de grandes modifications et le tissu industriel demeure peu densifié et très peu diversifié. Les facteurs qui bloquent le développement du Mali sont, entre autres, l'insuffisance de l'extension du réseau électrique et de l'eau, des infrastructures routières.

Sur le plan de l'énergie, le Mali présente encore un déficit important en matière d'accès à l'électricité (57,4%) en 2022 (Rapport CREDD 2022). Les sources d'énergie utilisées au Mali sont la biomasse (75%), les produits pétroliers (20%), et l'électricité (5%) (Rapport CREDD 2022).

En matière d'infrastructures des télécommunications, des efforts importants ont été fournis mais, le Mali est encore loin de son objectif de devenir un des pays technologiques en Afrique de l'Ouest. Une redynamisation de ce secteur permettrait de gagner le pari du transfert de la technologie, facteur favorisant la capture du dividende.

1.3. Situation du capital humain

En matière de développement humain, le Mali a fait très peu de progrès. En effet, l'Indicateur de développement humain (IDH) est passé de 0,40% en 2010 à 0,41% en 2020 (Rapport PNUD année 2022). L'espérance de vie à la naissance a connu une augmentation de 3,3 points passant de 56,3% en 2010 à 59,6% en 2019 et une légère diminution en 2022 (59,4%). Le taux de mortalité maternelle est à 325 pour 100 000 naissances vivantes, le taux de mortalité néonatale 33 pour 1000 naissances vivantes, le taux de mortalité infanto-juvénile 101 pour 1000 naissances vivantes (l'EDSMVI-2018). La mise en œuvre de la politique sectorielle de santé, la loi d'orientation sur la santé et le plan décennal de développement sanitaire ont permis d'obtenir de nombreux acquis. En matière de santé, l'accès à la santé de la reproduction et les mécanismes mis en place par le gouvernement ont permis de réduire la morbidité et la mortalité maternelle, néonatale, infantile et infanto-juvénile. Le taux de consultation prénatale 4^{ème} visite a connu une augmentation entre 2018, 2020 et 2022 passant respectivement à 23,88 % ; 24,4% et 30,5%. Le taux d'accouchements assistés par du personnel qualifié qui s'est amélioré entre 2018 et 2022 passant de 38,14 à 45,4%. La prévalence contraceptive qui a connu une diminution pendant la même période allant de 20,87 à 19,7% (Rapport CREDD 2022) ce qui peut amener à une augmentation de l'indice de fécondité (6 enfants en moyenne par femme selon l'EDSMVI-2018).

La situation nutritionnelle au Mali est préoccupante et supérieure aux seuils d'alerte et d'urgence de malnutrition aiguë globale de l'OMS dans certaines régions. Les tendances ne sont pas optimistes entre 2011 et 2022, le taux de malnutrition chronique au Mali a connu une

évolution en dents de scie, et est actuellement à 21,9% tandis que le taux de malnutrition aiguë n'a pas évolué (SMART 2011 : 10% ; SMART 2022 : 10,8%). Cette faible progression met en péril le développement économique et social du pays. La malnutrition a un coût dramatiquement élevé pour le Mali. Ce coût est humain (retard de développement cérébral et physique, plus grande morbidité et plus grande vulnérabilité aux maladies infectieuses) mais aussi économique (environ 4,2% du PIB au niveau National).

Par ailleurs, de nombreux défis restent à relever compte tenu de la croissance démographique actuelle observée au niveau du pays, de la faiblesse du budget alloué à ce secteur (5,77% selon le rapport du comité de suivi du PRODESS 2022) et son fonctionnement par des ressources extérieures.

La deuxième dimension importante du capital humain est l'éducation et la formation professionnelle. C'est le programme décennal de l'éducation et de la formation professionnelle deuxième génération (PRODECII) adopté en 2019 qui met en œuvre la politique sectorielle. Le secteur de l'éducation est caractérisé, au niveau de l'éducation préscolaire, par une fréquentation très faible, 6,92% des enfants de 3 à 6 ans en 2021-2022. Au niveau de l'enseignement fondamental I, le taux brut de scolarisation a connu une légère baisse passant de 80% en 2019 à 79,6% en 2022. Au niveau du fondamental II, le taux brut de scolarisation est faible, s'établissant entre 49,5% en 2019 et 50,8 en 2022. (Rapport d'analyse des indicateurs année 2022 CPS Education)

L'analyse de la performance du système éducatif fait ressortir plusieurs insuffisances dont le faible niveau d'acquisition des connaissances par les apprenants, l'insuffisance d'infrastructures adéquates, l'insuffisance du personnel enseignant, l'insuffisance de manuels scolaires ... et un faible pourcentage de réussite aux examens. Par exemple, le taux de réussite au Baccalauréat est passé de 24,96% en 2019 à 20,43% en 2022. A la lumière des travaux des socio anthropologues de l'éducation comme Marie-Louise Martinez-Verdier (2004) cette analyse, prouve à suffisance que la capture du dividende démographique s'éloigne de la portée des autorités maliennes. Elle s'éloigne tant au niveau macro, à la lecture des chiffres mais également à la lumière des disparités régionales en matière d'éducatives, eu égard à l'insécurité qui sévit au pays (Mali). En effet, « à la fin de l'année scolaire 2022/2023, 1 722 écoles étaient fermées, dont 1 545 en raison de l'insécurité. Les régions les plus touchées, comptant plus de 100 écoles fermées, sont Douentza, Bandiagara, Mopti, Ségou, Ménaka, Tombouctou, Gao et Tenenkou... » (<https://www.google.com>. 25/12/2024).

1.4. Etat de la gouvernance et de la sécurité

La gouvernance est un ensemble de décisions, de règles et de pratiques visant à assurer le fonctionnement optimal d'une organisation, ainsi que les organes structurels chargés de formuler ces décisions, règles et pratiques, de les mettre en œuvre et d'en assurer le contrôle. Elle est, de façon générale, un concept représentant la manière dont un domaine d'activités est géré.

Selon le rapport CREDD 2022, les crises successives que traverse le Mali trouvent ses sources dans le déficit de gouvernances que connaît le pays. Pour améliorer ce déficit, le gouvernement de la transition a opéré des changements notoires dans la gouvernance du pays en réussissant (i) le dialogue national inclusif (14 décembre 2021), la révision de la Constitution à travers un référendum (18 juin 2023), le dialogue inter-Malien pour la paix et la réconciliation (06 au 10 mai 2024) et en posant les trois principes à respecter dans les relations avec le Mali :

- le respect de la souveraineté du Mali ;
- le respect des choix stratégiques opérés par le Mali ;
- la défense des intérêts du peuple malien dans les prises de décision.

Depuis les années 1990, le Mali connaît une situation d'insécurité. Les réponses apportées par les gouvernements successifs, notamment les différents accords signés entre les autorités et les groupes rebelles tels que les Accords de Tamanrasset, le 06 janvier 1991, le Pacte national, le 11 avril 1992, l'Accord d'Alger pour la restauration de la paix, de la sécurité et du développement dans la région de Kidal, le 4 juillet 2006, l'Accord préliminaire de Ouagadougou, le 18 juin 2013, l'Accord Pour la Paix et la Réconciliation au Mali issu du processus d'Alger, les 15 mai et 20 juin 2015, l'implication de la France et de la communauté internationale (Serval, Barkhane, Takuba, MINUSMA et G5 Sahel) ainsi que la multiplicité des acteurs (mouvements armés, groupes armés terroristes, milices d'auto-défense) n'ont pas permis d'atteindre les résultats escomptés.

Toutefois, le changement de paradigme opéré par les autorités de la transition, à travers la diversification des partenaires stratégiques, a permis de renforcer les capacités des Forces Armées et de Sécurité. Cette montée en puissance des Forces Armées Maliennes (FAMA) s'est traduite par l'obtention de francs succès sur les groupes armés terroristes et séparatistes par le rétablissement de l'intégrité du territoire national ; cela, en vue d'assurer la paix, la réconciliation, la cohésion sociale et le retour des services sociaux de base dans les zones concernées.

1.5. Problématique du rapport

En 2017, les chefs d'Etat Africains ont adopté la feuille de route « Tirer pleinement profit du dividende démographique en investissant dans la jeunesse » (DNP 2018). Les Nations Unies ont également adopté le programme de développement durable à l'horizon 2030, connu sous l'acronyme ODD et présente 17 objectifs de développement durables qui sont en lien avec les rouages thématiques des politiques visant à tirer profit du dividende démographique.

Dans le but de faire un état des lieux de l'élaboration de politiques sensibles au dividende démographique en Afrique de l'Ouest, le CREG et ses partenaires, UNFPA WACARO et la Banque mondiale, ont organisé en 2019 une enquête sur la prise en compte du DD dans les plans nationaux de développement dans les pays SWEDD. Au regard de ce regain d'intérêt à la croisée du dividende démographique et des finances publiques et conscient du lien important

entre l'indicateur mis en place par le CREG, le DDMI, et l'atteinte des ODD, il est important que les pays d'Afrique subsaharienne puissent mettre en place une budgétisation sensible au dividende démographique.

La Budgétisation sensible au dividende démographique (BSDD) est un processus d'évaluation de la prise en compte du dividende démographique dans les allocations budgétaires (DRAMANI, 2023).

Suite à la mission d'enquête du CREG, une délégation du Mali a participé à la formation sur la budgétisation sensible au DD, organisée par le CREG en Janvier 2020 au Sénégal.

La BSDD revêt une importance capitale dans l'évaluation de la structure budgétaire et l'orientation des dépenses publiques. Lancée officiellement en novembre 2021 dans le cadre de la composante 3 du Projet SWEDD, la BSDD a été conçue de manière progressive et concertée avec l'implication effective des experts des différents pays membres du projet SWEDD, notamment les Observatoires nationaux du dividende démographique (ONDD) et les ministères sectoriels (santé, éducation, et budget). Le processus a été harmonisé et validé au niveau régional.

La démarche de la budgétisation sensible au DD est principalement constituée de quatre (4) étapes, à savoir : (i) la transformation du budget classique en budget fonctionnel ; (ii) la rétopolation du DDMI sur les dix (10) dernières années au moins ; (iii) l'arrimage du DDMI au budget fonctionnel et (iv) l'analyse des élasticités budgétaires et production du rapport d'analyse.

L'arrimage du DDMI aux fonctions du budget et l'analyse des élasticités de la sensibilité permettra au pays d'être mieux outillé pour identifier les secteurs nécessitant des investissements importants pour la capture du dividende démographique et la réalisation des Objectifs de Développement Durable (ODD) par une allocation optimale des ressources.

La question fondamentale abordée dans ce rapport est de savoir comment améliorer la programmation budgétaire et les politiques sectorielles pour une plus grande prise en compte des questions relatives au dividende démographique dans les documents nationaux de planification du développement socio-économique au Mali.

Le rapport portant sur la thématique « Budgétisation sensible au dividende démographique au Mali » apporte des éléments de réponse à cette préoccupation.

II. Méthodologie

2.1. Clarification des concepts

○ Budget de l'Etat

C'est un « Acte par lequel sont prévues et autorisées les recettes et les dépenses annuelles de l'État ». Aussi, le budget de l'Etat est l'« Ensemble des comptes qui décrivent pour une année civile toutes les ressources et toutes les charges de l'État. ».

○ Budget Général

Il s'agit d'un document qui retrace toutes les recettes budgétaires et toutes les dépenses de l'État (excepté recettes affectées aux budgets annexes et aux comptes spéciaux)

○ Budget Programme (BP)

C'est la nomenclature du budget de l'Etat qui permet de mettre en relation l'utilisation de crédits budgétaires et les politiques publiques mises en œuvre. Les crédits sont regroupés au sein de programme.

○ **Classification Fonctionnelle**

La classification des transactions des dépenses en fonction des fins auxquelles ces transactions sont réalisées. Une classification fonctionnelle ne dépend pas des unités qui réalisent les activités concernées.

Cela invite à pratiquer une nomenclature du fait de l'existence de différentes rubriques du budget.

La nomenclature budgétaire équivaut à un système de classification budgétaire. A cet effet, la nomenclature budgétaire suit le système de classification budgétaire. Il s'agit de la classification des opérations budgétaires en fonction de différents critères.

Les opérations budgétaires sont classées en :

- Recettes : recettes du budget classées selon leur nature correspondant à l'assiette de l'impôt, et éventuellement selon leur source.
- Dépenses : les dépenses du budget sont présentées selon les classifications administratives, par programme, fonctionnelle et économique.

La nomenclature budgétaire constitue un cadre de référence obligatoire.

Encadre 1 : Notion de biens et de services publics

La théorie de l'équilibre général étudie la production et l'échange de biens privés. Les biens privés sont à la fois rivaux et excluables. Le principe de rivalité induit que la quantité consommée par un consommateur réduit d'autant la quantité disponible pour les autres consommateurs. Quant au critère d'excluabilité, c'est la possibilité d'exclure ou d'empêcher n'importe quel individu d'utiliser un bien. Ainsi, par opposition aux biens privés, les biens publics ne sont ni excluables ni rivaux (Mankiw and Taylor, 2013). Les deux critères susmentionnés sont valables pour caractériser tous les biens et services produits dans une économie et permet de les classés en quatre grandes familles à savoir : les biens privés, les biens communaux, les biens publics et les biens de club. Le tableau ci-dessous résume la typologie des biens classés selon les critères de rivalité et d'excluabilité.

Tableau 1 : Typologie des biens

	Avec exclusion d'usage	Sans exclusion d'usage
Rival	Biens privés ex : pomme	Biens communaux ex : pâturage
Non rival	Biens de club ex : TV cryptée	Biens publics ex : défense nationale

Selon Mankiw et Taylor (2013), les trois biens publics les plus important sont la défense nationale, la recherche fondamentale et la lutte contre la pauvreté. Pour Bozio et al., 2010, l'action publique ne se limite pas aux fonctions régaliennes de l'Etat mais s'élargi aujourd'hui à la fourniture de biens et services d'éducation, de santé, de protection sociale et de réduction des inégalités.

2.2. Type de classification

- Classification administrative : il s'agit de (i) présenter les dépenses budgétaires selon les services ou groupes de services chargés de leur gestion et (ii) d'identifier la hiérarchie du service chargé de l'exécution de la dépense.
- Classification par programmes : ici, les crédits budgétaires sont décomposés en programmes (ou en dotations) au niveau des Institutions et des ministères du pays. Le programme regroupe les crédits d'une direction (ou ensemble de directions) ou d'un service (ou ensemble de services).
- Classification fonctionnelle : classer les dépenses budgétaires selon leurs objectifs socio-économiques.

- Classification économique : il s'agit d'observer une cohérence avec le plan comptable de l'Etat avec une codification permettant d'identifier les dépenses par nature.
- Autres types de classifications : il y a la classification par sources de financement où il s'agit d'identifier et de suivre les moyens de financement des dépenses budgétaires. Enfin, la classification par bénéficiaires où il s'agit d'établir le lien entre la dépense budgétaire et bénéficiaire final.

2.3. Fonctionnement budgétaire et convergence

Pour satisfaire aux fonctions d'allocation de ressources, de redistribution de revenus et de stabilisation de l'économie, les différentes méthodes de budgétisation semblent converger.

De cela, il se distingue quatre (04) composantes budgétaires et huit (08) fonctions budgétaires. Le budget fonctionnel retient donc l'attention dans le processus de budgétisation sensible au dividende démographique. Il se distingue à cet effet, les fonctions relatives au capital humain (Education et santé), à la gouvernance (Sécurité et institutions), la structure de l'économie (BTP-Energie et autres secteurs) et les réseaux professionnels et sociaux (communication loisir).

2.4. Transformation du budget classique au budget fonctionnel

Cette étape consiste à faire un parcours exhaustif du Budget classique pour classer chacune des lignes budgétaires à la fonction budgétaire qui lui correspond. Ce processus de transformation se fait en trois étapes :

- la classification selon les Fonctions Principales ;
- la classification selon les Fonctions Secondaires et ;
- la classification selon la Nature Budgétaire.

La classification selon les Fonctions Principales :

Le Budget Classique avec toutes ces composantes structurelles sont parcourus pour être remodeler en tenant compte des Huit Fonctions Principales, Pour se faire il a fallu regrouper les différents départements ministériels et Institutions Républicaines en tenant compte de leurs missions respectives en ces huit fonctions du Budget fonctionnel à savoir :

- l'Education ;
- la santé ;
- la sécurité ;
- les institutions ;
- le Réseau Professionnel ;
- le Réseau Social ;
- les BTP-Energie ;

- l'Economie.

La classification selon les Fonctions Secondaires

Cet exercice consiste à faire correspondre à nouveau les dépenses effectuées au sein des départements et Institutions aux huit fonctions cette fois-ci en tenant compte des services dépenriers, de l'objet de la dépense et surtout de l'impact effectif de celle-ci.

La classification selon la Nature Budgétaire

Ce dernier consiste à reclasser les dépenses lors des deux premiers traitements en fonction des natures Budgétaires à savoir :

- fonctionnement ;
- transfert ;
- investissement.

Le résultat de ces différents exercices est ensuite présenté dans deux Tableaux croisés dynamiques :

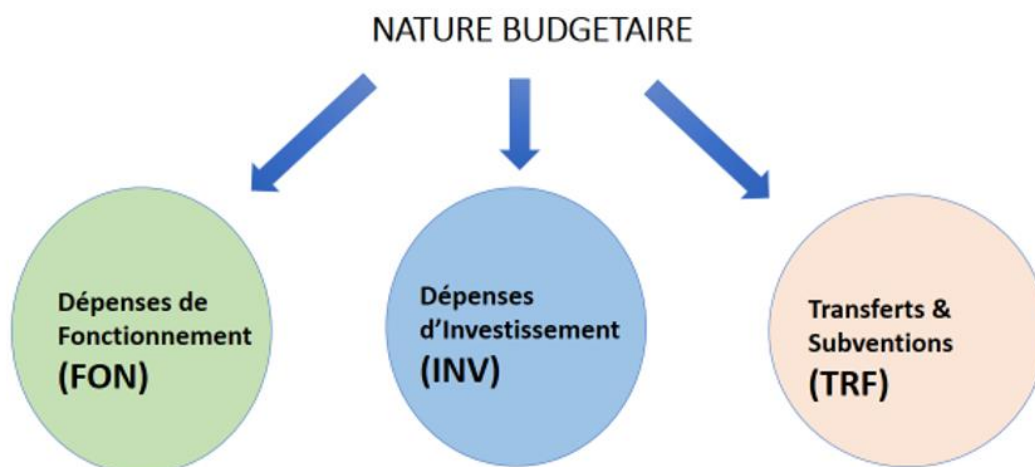
- Tableau Croisé Dynamique 1 en prenant ;
 - En Ligne : la fonction principale et la fonction budgétaire ;
 - En colonne : l'année et la nature de la dépense ;
- Tableau Croisé Dynamique 2 en prenant ;
 - En ligne : la fonction budgétaire ;
 - En colonne : l'année et la nature de la dépense.

Les types d'analyses

- Analyse Economique du budget ;
- Détermination des optimums Budgétaires sectoriels ;
- Analyse de l'efficacité et de l'efficience de l'allocation budgétaire ;
- Détermination des seuils budgétaires sectoriels.

Dans ce qui suit, il sera question de l'analyse économique du budget.

Figure 1: Transformation fonctionnelle du Budget



Source : CREG : 2024

Tableau 1: Arrimage Fonctions budgétaires et indice DDMI

Composantes du développement	Fonctions budgétaires	Sous-Dimensions du DDMI	Caractéristiques
Capital Humain	Education	Education	Non composite
	Santé	Santé	Non composite
Gouvernance	Institutions	Engagement civique	Non Composite
	Sécurité	Sécurité	Composite
Réseaux Professionnel et Social	Réseau social	Réseau social	Non composite
	Réseau professionnel	Equilibre travail vie privée + bien être subjectif	composite
Structure de l'économie	BTP – Energie	Urbanisation + infrastructures + logement	Composite
	Economie	ICDE + ISSP + Niveau de vie + urbanisation + Infrastructures + environnement	Composite

Source : CREG : 2024

2.5. Principe de la Transformation fonctionnelle du Budget

Ce principe a consisté à identifier pour chaque institution (section budgétaire) et sous institution de l'Etat sa mission/fonction principale, ensuite à affecter à une dépense budgétaire de ces institutions, la fonction DDMI (une structure définie au préalable par la BSDD) et enfin à identifier la nature de cette dépense. Il s'agit en effet, d'une table de passage du budget classique au budget fonctionnel de l'Etat.

Conformément aux dimensions du dividende démographique, huit (08) grandes fonctions budgétaires de convergence, ont été définies pour assurer l'arrimage du budget classique au DDMI. Il s'agit de :

Tableau 2: Les 08 fonctions DDMI définies par la structure de la BSDD.

Numéro	Fonction DDMI	Définition
01	Education	Ensemble des dépenses visant la production des biens et services pour la construction des compétences
02	Santé	Toutes les dépenses qui servent la santé des personnes
03	Institution	Dépenses destinées à produire des biens et services déterminant l'environnement juridique et institutionnel de rattachement de l'individu
04	Sécurité	Dépenses pour la production des biens et services visant à assurer la quiétude de l'individu et du peuple
05	Affaire Economique	Dépenses budgétaires concourant à la production des biens et services marchands
06	BTP & Energie	Dépenses liées à la production des biens et services marchands et non marchands
07	Réseau social	Dépenses en lien avec la production de tout bien et service visant à cimenter les relations sociales
08	Réseau professionnel	Dépenses visant l'interaction en termes de changement de comportement

Source : CREG 2024

Selon l'approche fonctionnelle du budget, trois (03) catégories de nature des dépenses ont été définies :

1. **Dépenses d'investissement (INV)** : les dépenses d'investissement sont considérées comme la valeur des montants des acquisitions d'actifs fixes d'un producteur au cours de la période comptable, augmentée de certaines dépenses spécifiques consacrées aux services qui ajoutent de la valeur aux actifs non produits. Dans le cas de DDMI, les charges de la dette sont comptées comme des dépenses d'investissement.
2. **Dépenses de fonctionnement (FON)** : les dépenses de fonctionnement sont mesurées par la valeur des biens et des services et celle des rémunérations versées aux salariés dans un processus d'un bien ou service.
3. **Transferts & subventions (TRF)** : un transfert ou une subvention est une opération dans laquelle une unité institutionnelle fournit un bien, un service ou un actif à une autre

unité, sans recevoir de cette dernière en contrepartie directe un bien, un service ou un actif.

Tableau 3: Table de passage de nature budgétaire (classique) à la nature fonctionnelle (DDMI).

Code	Nature Budgétaire	Nature DDMI
01	Charges Financières	Investissements
05	Investissements	
02	Personnel	Fonctionnement
03	Biens et Services	
04	Transferts et subventions	Transferts

Source : CREG 2024

III. Résultats et analyses

L'analyse de la sensibilité du budget au dividende démographique ici présentée s'est faite essentiellement par l'analyse de la structure budgétaire et de son évolution. Dans un premier temps, cette structure est analysée selon une logique de fonction des dépenses et dans un deuxième temps suivant une logique de nature de ces dépenses.

3.1. Evolution de la structure des fonctions budgétaires

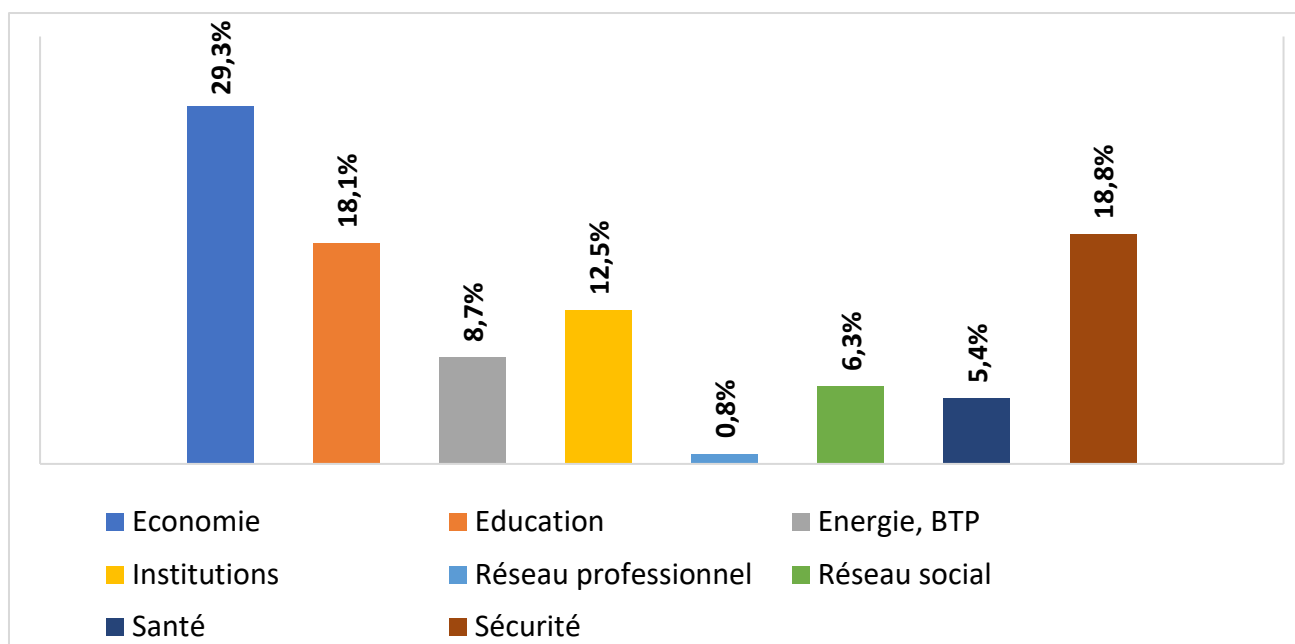
Cette partie traite l'évolution de la structure des fonctions budgétaires de 2014 à 2021 et par groupes d'années (2014-2016 ; 2017-2019 et 2020-2021).

3.1.1. Analyse de l'évolution de la structure budgétaire par fonctions des dépenses de 2014 à 2021

L'analyse des fonctions budgétaires de 2014 à 2021 révèle que, globalement, la plupart (66,2%) du budget Malien est destiné à la promotion de l'économie, la sécurité et l'éducation. Plus d'un dixième (12,6%) du budget national est également destiné aux institutions. Les ressources destinées à l'énergie/BTP, réseau social et santé représentent environ un cinquième du budget national et moins d'un pourcent est destiné au réseau professionnel.

Cependant, l'analyse par fonction montre que, le Mali a alloué plus d'un quart de son budget (29,3%) à l'économie, plus élevée que la part de toutes les autres fonctions. Il a également alloué moins d'un pourcent (0,8%) de son budget au réseau professionnel. Par ailleurs, la part du budget consacrée à la sécurité est de 18,8%, un peu plus élevée que celle de l'éducation (18,1%). Il ressort aussi que, la part réservée aux institutions est de 12,5% et celle de l'énergie/BTP est de 8,7%. Quant aux autres secteurs, celle réservée à la santé est de 5,4%, un peu moins que celle du réseau social (6,3%).

Figure 2: Structure des fonctions budgétaires sur la période 2014-2021



Source : CREG : ONDD-Equipe NTA 2024

3.1.2. Analyse de l'évolution de la structure des fonctions budgétaires (moyennes triennales)

L'analyse de l'évolution de la structure des fonctions budgétaires met en évidence que l'Etat malien a une certaine préférence dans l'allocation budgétaire.

En distinguant 3 sous-périodes, (2014-2016, 2016-2018 et 2020-2021) sur la longue période 2014-2021, on constate que la structure par fonctions du budget ne change que sensiblement. La préférence pour la promotion de l'économie reste constante sur l'ensemble des sous-périodes même si la part de ressources de cette fonction diminue progressivement de 31,5% pour la première période (2014-2016) à 28,1% pour la dernière période en passant par 28,2% pour la deuxième période. Cette prédominance de la fonction « Economie » dans les allocations budgétaires pourrait s'expliquer par l'importance accordée au développement économique et à la croissance dans les différents cadres stratégiques élaborés et mis en œuvre sur cette période notamment (i) le développement économique articulé sur le développement de filières économiques porteuses et une amélioration de la cohérence des politiques économiques ; (ii) la croissance inclusive et la transformation structurelle de l'économie.

Si la fonction « Education » vient en deuxième position (17,6%) sur la première période, elle est dépassée par la fonction « Sécurité » sur les 2 dernières périodes. Quand l'éducation connaît une hausse suivie d'une légère baisse de ses allocations sur les 3 périodes, la part de ressources de la fonction « Sécurité » a augmenté continuellement (14,9%; 19,1% et 22,4%) au même moment, dépassant celle de l'« Education » pour se classer deuxième dès la deuxième période. Cette tendance pourrait s'expliquer par les impératifs de renforcement de l'outil de défense et de sécurité pour faire face aux défis sécuritaires liés à la présence de groupes armés sur le territoire national. Dans cette optique, une Loi d'orientation et de programmation militaire a été adoptée pour doter le Mali d'un outil de défense capable de relever les nombreux défis sécuritaires du moment.

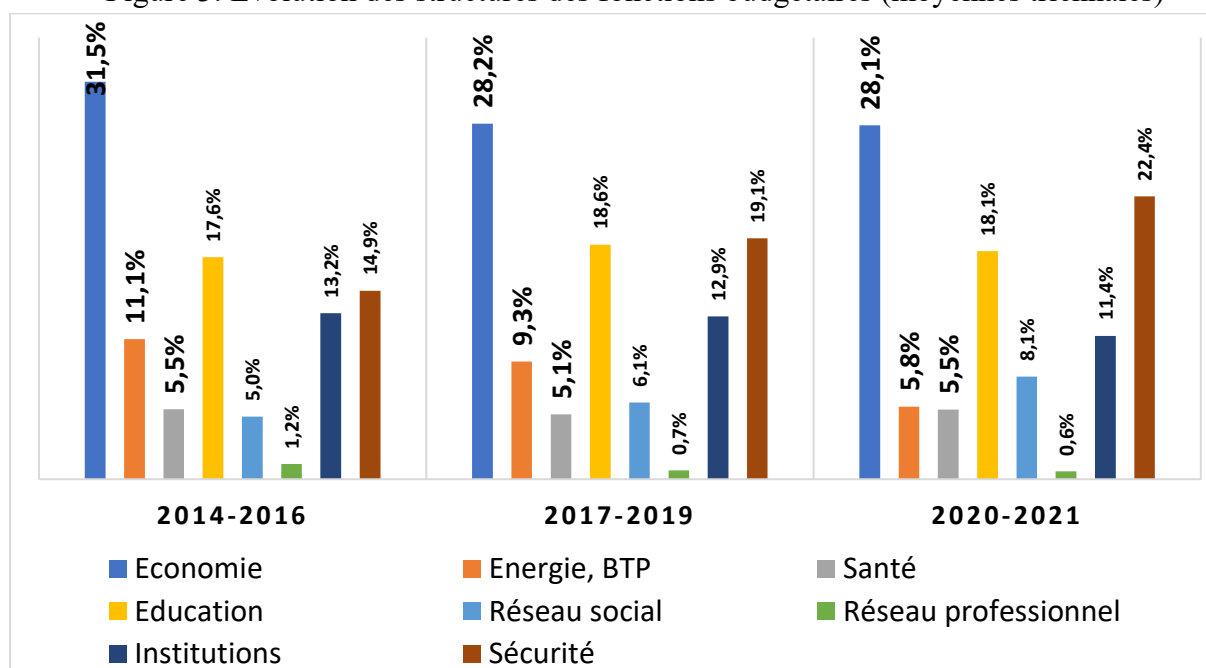
En ce qui concerne la deuxième composante du capital humain, à savoir la santé, sa part de ressources a subi une baisse entre la première (5,5%) et la deuxième période (5,1%), suivie

d'une hausse entre la deuxième et la troisième pour retrouver finalement son niveau de première période (5,5%).

Les parts de ressources allouées aux fonctions « Institutions » et « Energie, BTP » ont connu une trajectoire inverse à celle de la « Sécurité » c'est-à-dire une décroissance continue sur les 3 périodes. La part des « Institutions » est ainsi passée de 13,2% à 12,9% puis à 11,4% quant au même moment celle de la fonction « Energie, BTP » passait de 11,1% à 9,3% puis 5,8%.

Les fonctions « Réseau professionnel » et « Réseau social » ont aussi connu des trajectoires inverses quant à l'évolution de leurs parts de ressources budgétaires sur la période 2014-2021. Durant toutes les 3 sous-périodes distinguées, le « Réseau professionnel » a non seulement gardé la plus faible part de ressources mais aussi connu une baisse constante de cette part. En effet, de 1,2% la première période, cette part est passée à 0,7% puis à 0,6% les 2 périodes suivantes. Au contraire, la part de ressources du « Réseau social » a été en constante hausse, passant de 5% sur la période 2014-2016, à 6,1% sur la période 2017-2019 puis à 8,1% sur la période 2020-2021.

Figure 3: Evolution des structures des fonctions budgétaires (moyennes triennales)



Source : CREG : ONDD-Equipe NTA 2024

La composante structure de l'économie comprend deux fonctions à savoir : la fonction Energie/BTP et la fonction économie. De 2014 à 2021, la part des ressources de la fonction économie a connu une baisse au rythme annuel moyen de 1,20%. Durant la période, la plus grande part pour l'économie a été observée en 2015, soit 35,6% et la plus faible part en 2017 (22,7%).

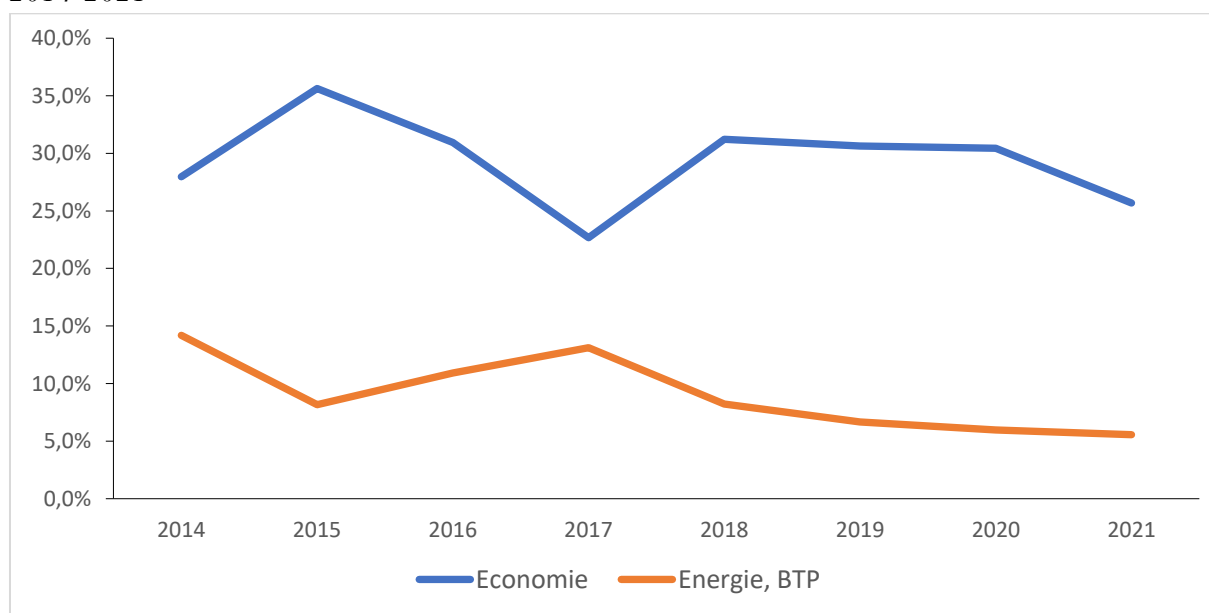
L'analyse de l'évolution du taux de croissance de la part de ressources de l'économie montre une alternance de hausses (2014-2015, 2017-2018) et de baisses (2015-2017, 2018-2021). Les plus fortes croissances ont été observées entre 2017 et 2018, soit 37,7%, et entre 2014 et 2015, soit 27,4%. De même, les plus fortes baisses ont été constatées entre 2016 et 2017 (26,8%) et entre 2020 et 2021 (15,6%).

Durant la période 2014-2021, la part du budget alloué à l'énergie/BTP varie de 5,6% (en 2021) à 14,2% (en 2014). Cette part s'est ainsi décriue à un rythme annuel moyen de 12,5%.

De 2014 à 2015, on constate une chute de la part de l'énergie/BTP dans le budget du pays passant de 14,2% en 2014 à 8,2% en 2015, soit une baisse de 42,4% sur cette période. Entre 2015 et 2017, la part de l'énergie/BTP dans le budget total du pays a connu une hausse passant de 8,2% en 2015, 10,9% en 2016 à 13,1% en 2017, soient des hausses de 33,6% en 2016 et 20,2% en 2017. A partir de cette date jusqu'en 2021, on constate des baisses progressivement de 37,4% en 2017, 18,8% en 2019, 10,6% en 2020 et 6,7% en 2021.

Quelle que soit l'année, la part du budget consacré à l'économie est nettement supérieure à celle de l'Energie/BTP avec des écarts allant de 9,5 points de pourcentage en 2017 à 27,5 points de pourcentage en 2015.

Figure 4: Evolution de la structure de la composante "Structure de l'économie" sur la période 2014-2021



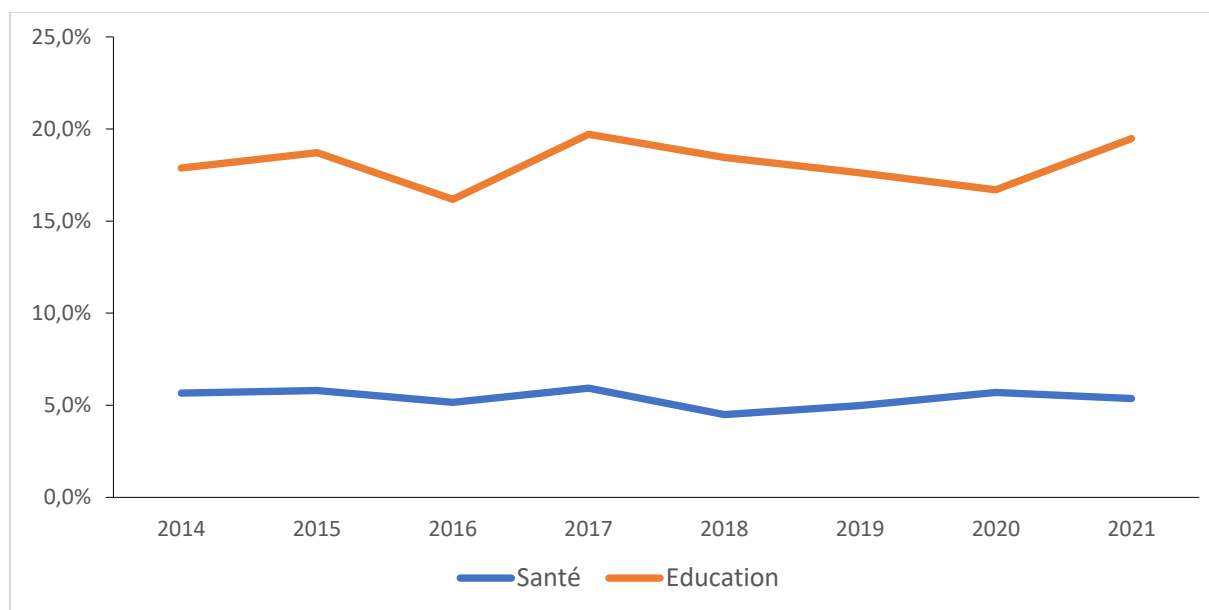
Source : CREG : ONDD-Equipe NTA 2024

Le capital humain comprend deux fonctions budgétaires à savoir la santé et l'éducation. Parlant de la santé, l'analyse du graphique montre que malgré un contexte difficile marqué par les effets de la crise politique et institutionnelle, d'une part, et de la pandémie de la COVID-19, d'autre part, sur la période 2014-2016, le Mali a réservé entre 4,5% et 5,9% de son budget à la santé. Ces 2 valeurs constituent respectivement les plus faibles (2018) et plus grandes (2017) parts budgétaires de la santé sur la période. On constate ainsi une faible variation de la part de la santé dans le budget même si la tendance globale de cette part est à une légère baisse avec une décroissance annuelle moyenne de -0,76%.

Concernant la deuxième composante du capital humain, on constate que la part de l'éducation dans le budget du Mali varie entre 16,2%, sa plus petite valeur observée en 2016, et 19,7% sa plus grande valeur observée en 2017. La tendance globale de cette part est à la hausse avec une croissance annuelle moyenne de 1,2% même si on relève une période de décroissance continue entre 2017 et 2020 dont l'effet est ensuite atténué par l'accroissement substantiel entre 2020 à 2021. Ailleurs, nous constatons des baisses allant de 13,6% en 2016 à 4,5% en 2019.

Sur toute la période concernée, nous constatons que la part accordée à l'éducation est largement supérieure à celle de la santé. Que ce soit la santé ou l'éducation, on note une certaine constance dans l'intérêt pour le capital humain au regard des allocation des ressources budgétaires de ces deux secteurs sur la période 2014-2021. Cette situation pourrait s'expliquer par la volonté des autorités à mettre les secteurs de la santé et de l'éducation au cœur des préoccupations nationales.

Figure 5: Evolution de la structure de la composante "Capital Humain" sur la période 2014-2021



Source : CREG : ONDD-Equipe NTA 2024

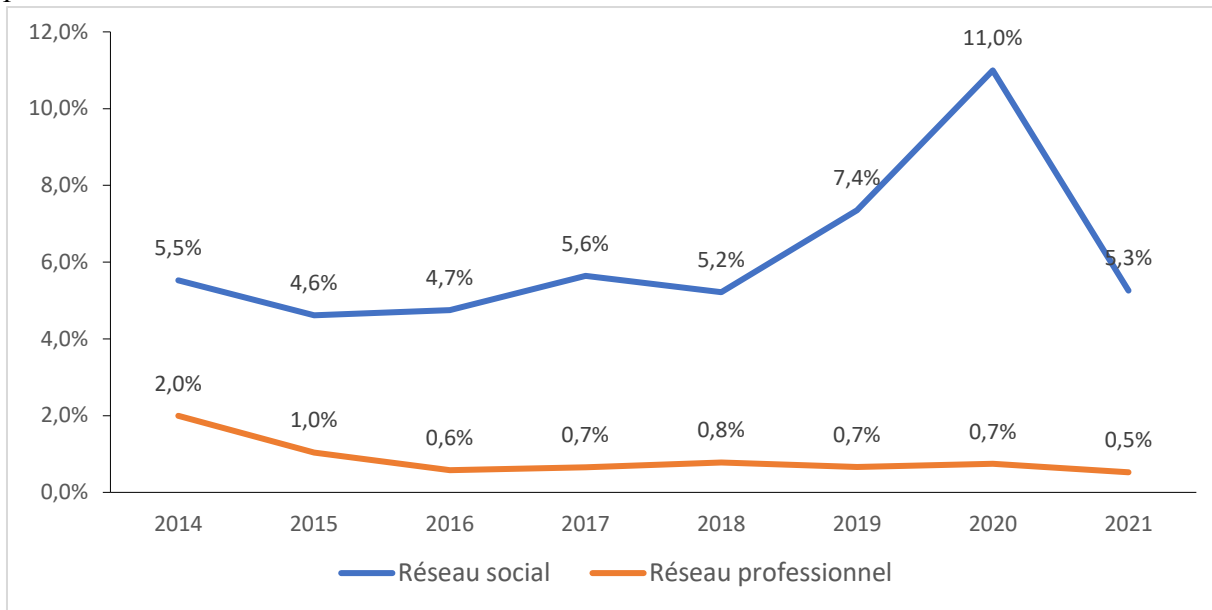
L'analyse de l'évolution de la structure de la composante Réseaux social et professionnel révèle une faible allocation des dépenses de l'Etat aux affaires sociales et professionnelles durant la période 2014-2021. Cela est encore plus vrai pour le Réseau professionnel dont la part de budget n'a guère excédé 2% sur la période considérée. La part du Réseau social est plus importante mais se situe la plupart du temps entre 4,6% et 7,4% à l'exception de l'année 2020 (11%) qui est la seule année où elle franchit la barre des 10%.

Si les parts de ces deux composantes ont toutes une tendance baissière dans le temps, cela est plus prononcé pour le Réseau professionnel avec une décroissance annuelle moyenne de -17,39% alors la part du Réseau social ne baisse qu'à un rythme de -0,7% par an en moyenne. L'analyse du réseau social montre une baisse de 16,5% en 2015 (passant de 5,5% en 2014 à 4,6% en 2015) et de 7,5% en 2018 (passant de 5,6% en 2017 à 5,2% en 2018). De même, entre 2020 et 2021, la proportion du budget allouée au réseau social a diminué de plus de la moitié (52,2%), passant de 11% en 2020 à 5,3% en 2021. La hausse de la part du budget allouée au réseau social est constatée ailleurs.

Quant au réseau professionnel, exceptée pour les années 2014 et 2015, le budget alloué est moins de 1% quelle que soit l'année. On constate une légère hausse en 2017, 2018 et 2020.

Quelle que soit l'année, la part du budget allouée au réseau professionnel est nettement inférieure à celle du réseau social avec un écart moyen de 5,4 points de pourcentage.

Figure 6: Evolution de la structure de la composante "Réseaux social et professionnel" sur la période 2014-2021



Source : CREG : ONDD-Equipe NTA 2024

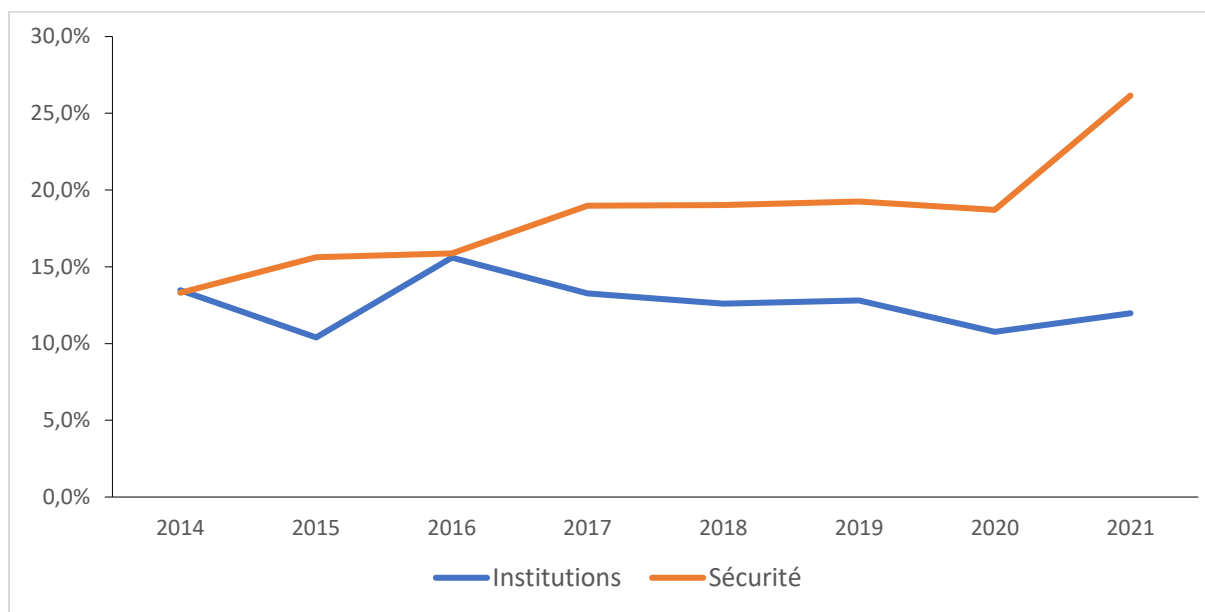
La composante gouvernance est représentée par deux fonctions budgétaires à savoir : les institutions et la sécurité. Le taux de croissance moyen annuel de 2014 à 2021 de la part du budget allouée à la fonction institution a connu une baisse de 1,7 % et celle de la Sécurité a augmenté de 10,1% par an. Cette croissance est plus forte au niveau de la Sécurité qu’au niveau des Institutions.

Toutefois, une analyse annuelle montre que la part consacrée à la sécurité a connu une hausse de 2014 à 2017 (passant de 13,3% à 19%), a resté presque constant de 2017 à 2020 et tourne autour de 19%et une augmentation en 2021 (passant de 18,7% en 2020 à 26,2% en 2021) avec une croissance annuelle de 39,8% entre 2020 et 2021. Durant la période, la plus faible part du budget allouée à la sécurité a été observée en 2014 avec 13,3% et la plus forte en 2021 avec 26,2%.

Cependant, la part du budget consacrée aux institutions montre une baisse de 22,9% entre 2014 et 2015, une augmentation de 50% entre 2015 à 2016 (passant de 10,4% en 2015 à 15,6% en 2016), une baisse de 2016 à 2018 (15,6% en 2016, 13,3% en 2017 et 12,3% en 2018 Cette part du budget allouée aux institutions a connu une légère augmentation entre 2020 et 2021, passant de 10,8% en 2020 à 12% en 2021. Durant la période, la plus faible part du budget allouée aux institutions a été observée en 2015 avec 10,4% et la plus forte en 2016 avec 15,6%.

Par ailleurs, exception faite de 2014, où la part du budget consacrée aux institutions est légèrement supérieure à celle de la sécurité, quelle que soit l’année, la part du budget allouée à la sécurité est plus élevée que celle consacrée aux institutions avec des écarts allant de 0,3 point de pourcentage en 2016 à 14,2 points de pourcentage en 2021. C’est seulement en 2020, qu’on observe une baisse de la composante Gouvernance. Cette baisse pourrait s’expliquer par les crises multidimensionnelles que le Mali a connues, qui sont entre autres les crises politiques, économiques, sécuritaires et sanitaires en 2020.

Figure 7: Evolution de la structure de la composante "Gouvernance" sur la période 2014-2021



Source : CREG : ONDD-Equipe NTA 2024

3.2. Analyse des structures par nature budgétaire

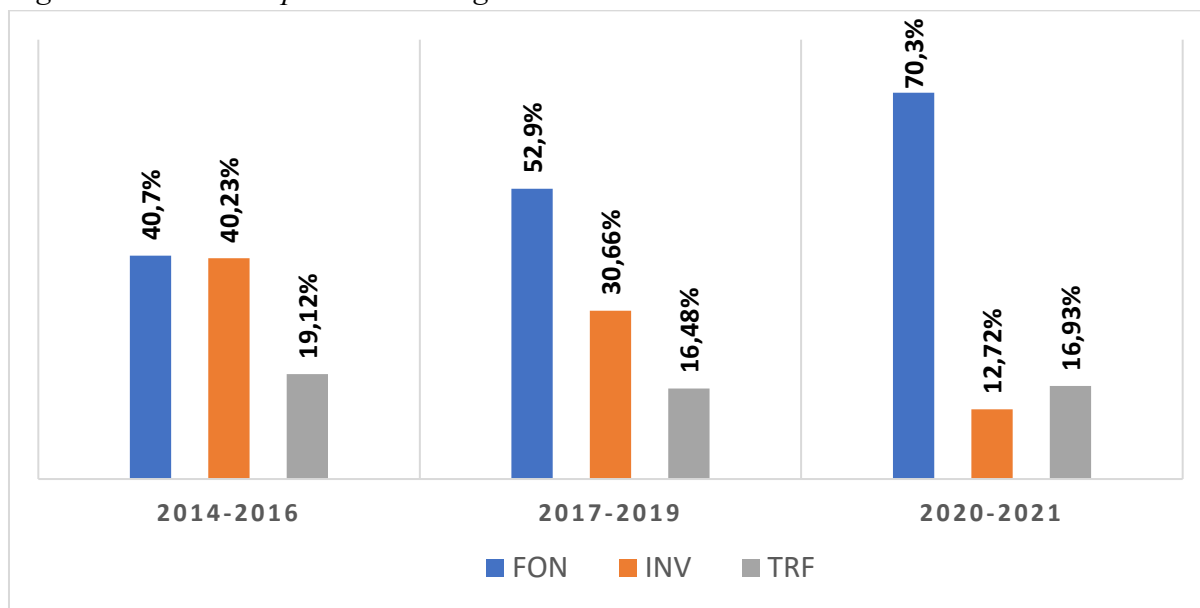
La figure ci-dessous montre la situation des dépenses budgétaires par nature et par groupe d'année.

Ainsi, sur l'ensemble des dépenses budgétaires, plus de la moitié (56,4%) est consacrée au fonctionnement, un peu plus du quart (26,2%) aux investissements et le reste (17,4%) aux transferts.

Durant la période 2014-2016, la part des dépenses allouée au fonctionnement est de 40,7% contre 40,2% pour les investissements et 19,1% pour les transferts. Concernant la période 2017-2019, 52,9% des dépenses sont allouées au fonctionnement, 30,7% aux investissements et le reste (16,5%) aux transferts. Pour la période 2020-2021, environ trois quart (70,3%) des dépenses sont allouées au fonctionnement, seulement 12,7% aux investissements et 16,9% aux transferts. Cette première proportion est largement supérieure au poids d'ensemble (56,4%).

Par nature des dépenses, on constate une augmentation de la proportion du budget allouée au fonctionnement durant la période concernée. Le phénomène inverse est constaté au niveau des investissements. En ce qui concerne les transferts, l'écart n'est pas très important entre les tranches d'années. C'est seulement pour la période 2020-2021 que la part des transferts est supérieure à celle des investissements.

Figure 8 : Structures par nature budgétaire



Source : CREG : ONDD-Equipe NTA 2024

L'analyse par nature montre que, sur les 56,4% des dépenses du fonctionnement, 14,5% sont destinés à l'économie, 13,8% à l'éducation, 11,6% à la sécurité et 8% aux institutions. Le réseau professionnel ne représente que 0,1% du budget total. Les dépenses allouées aux investissements (26,2%) sont principalement destinées à l'économie (8,4%) et à la sécurité (7,6%), en énergie/BTP (4%) et aux institutions (2,7%). Les autres fonctions de dépenses se répartissent moins de 4% de l'ensemble des dépenses. Sur les 17,4% des dépenses allouées aux transferts, la plus grande part (6,3%) est destinée à l'économie. Elle est suivie du réseau social (3,7%) et de l'éducation (2,4%). Les autres fonctions ne représentent que 5% du budget total alloué aux transferts.

L'analyse par composante, montre que, la structure de l'économie met en évidence les efforts budgétaires réalisés entre 2014 et 2021. La part du budget allouée à la structure de l'économie représente 37,5% des dépenses totales avec 29,1% pour la fonction économie et 8,3% pour la fonction énergie/BTP.

Dans cette composante, le fonctionnement domine avec 17,5%, suivi de l'investissement avec 12,4% de l'ensemble du budget. Les transferts représentent 7,5% du budget total.

La composante, capital humain permet d'appréhender les secteurs de la santé et de l'éducation. Entre 2014 et 2021, la part du budget national affectée à cette deuxième composante est de 23,5%, dont 5,4% pour la santé et 18,1% pour l'éducation. En revanche, la part des investissements pour les secteurs de la santé et de l'éducation est moins de 3% et celle des transferts est de 4%. Les allocations pour le fonctionnement de l'éducation et la santé est hissée à 16,8% du budget de l'Etat. Cette allocation des ressources montre une marginalisation des investissements et des transferts au profit du fonctionnement.

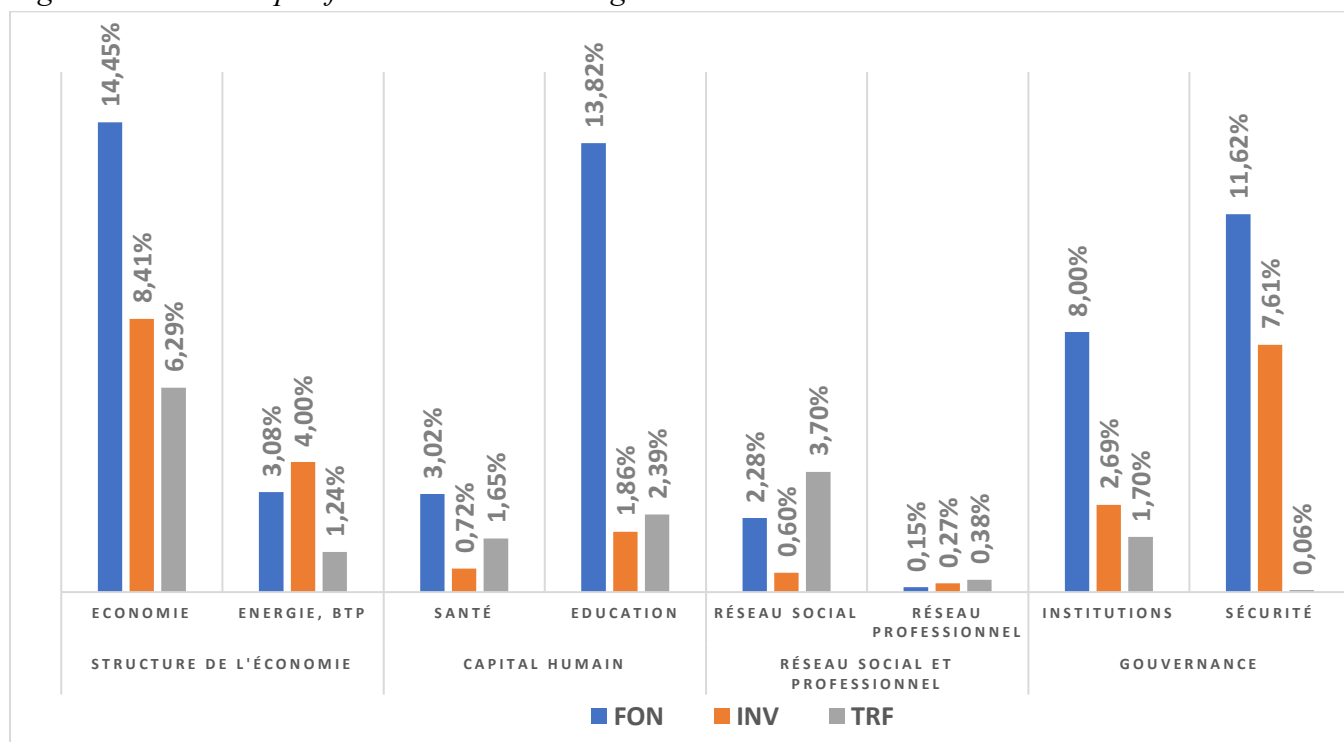
A l'opposé du capital humain, la composante « réseaux social et professionnel » montre une importance des allocations aux transferts. Pour une allocation d'environ 7,4% du budget de l'Etat, les transferts représentent près de 4,1%, dont 3,7% pour le réseau social et 0,4% pour le réseau professionnel. Les investissements pour cette composante sont seulement 0,9% dont 0,6% pour le réseau social et 0,3% pour le réseau professionnel. Les allocations pour les

fonctionnements sont plus importantes pour le réseau social (2,3%) que pour le réseau professionnel (0,1%).

La composante gouvernance couvrant les secteurs institutions et sécurité, est celle qui bénéficie de la plus grosse part des allocations budgétaires (31,7%). La part de la sécurité est de 19,3% et 12,4% pour les dépenses des institutions. La part des transferts pour le secteur de la sécurité ne représente que 0,1% contre 1,7% pour les institutions. Cependant, 11,6% du budget de l'Etat est affecté au fonctionnement du secteur de la sécurité et 7,6% pour celle des institutions. Quant aux investissements de la composante gouvernance, ils représentent 10,3%, avec 2,7% et 7,6% respectivement pour les institutions et la sécurité.

A travers cette analyse, il ressort une prédominance des affectations budgétaires prioritairement pour les composantes structure de l'économie (37,5%) et gouvernance (31,7%). La composante « capital humain » est moins priorisée (23,5%) par rapport aux deux premiers précédemment cités. Les réseaux social et professionnel est la composante bénéficiant de la plus petite dotation (7,4%) de l'ensemble du budget de l'Etat, dont plus de la moitié est orienté vers les transferts (4,1%).

Figure 9: Structures par fonction et nature budgétaire



Source : CREG : ONDD-Equipe NTA 2024

Conclusion

L'arrimage du DDMI aux fonctions du budget et l'analyse des élasticités de la sensibilité a permis au pays d'être mieux outillé pour identifier les secteurs nécessitant des investissements importants pour la capture du dividende démographique et la réalisation des Objectifs de Développement Durable (ODD) par une allocation optimale des ressources.

Il apparaît dans les résultats de l'analyse des fonctions budgétaires de 2014 à 2021 66,2% du budget Malien est destiné à la promotion de l'économie, à la sécurité et à l'éducation. Plus d'un dixième (12,6%) du budget national est destiné aux institutions. De plus, les ressources destinées à l'énergie/BTP, réseau social et santé représentent environ un cinquième du budget national et moins d'un pourcent est destiné au réseau professionnel.

Nous notons aussi dans les résultats de l'analyse par nature que, sur les 56,4% des dépenses du fonctionnement, 14,5% sont destinés à l'économie, 13,8% à l'éducation, 11,6% à la sécurité et 8% aux institutions. Le réseau professionnel ne représente que 0,1% du budget total. Les dépenses allouées aux investissements (26,2%) sont principalement destinées à l'économie (8,4%) et à la sécurité (7,6%), en énergie/BTP (4%) et aux institutions (2,7%). Les autres fonctions de dépenses se répartissent moins de 4% de l'ensemble des dépenses. Sur les 17,4% des dépenses allouées aux transferts, la plus grande part (6,3%) est destinée à l'économie. Elle est suivie du réseau social (3,7%) et de l'éducation (2,4%). Les autres fonctions ne représentent que 5% du budget total alloué aux transferts.

Bibliographie

- Bozio, A., et al. (2010). *L'économie du secteur public*. Paris : Éditions Rue d'Ulm.
- CREG (2024). *Rapport sur la transformation fonctionnelle du budget au Mali (2014-2021)*. Consortium Régional pour la Recherche en Économie Générationnelle (CREG), Dakar.
- DNP (2017). *Politique Nationale de la Population du Mali*. Ministère de l'Économie et des Finances, Bamako.
- DRAMANI, A. (2023). *La Budgétisation sensible au dividende démographique : Concepts et Approche méthodologique*. CREG.
- EDSMVI (2018). *Enquête Démographique et de Santé du Mali*. Institut National de la Statistique (INSTAT), Bamako.
- Mankiw, N.G. & Taylor, M.P. (2013). *Économie*. Paris : De Boeck Supérieur.
- Martinez-Verdier, M.-L. (2004). *Anthropologie de l'éducation et développement*. Paris : L'Harmattan.
- PNUD (2022). *Rapport sur le développement humain au Mali*. Programme des Nations Unies pour le Développement, Bamako.
- PopulationPyramid.net (2022). *Population Forecast for Mali*. <https://www.populationpyramid.net>
- Rapport CREDD (2022). *Cadre Stratégique pour la Relance Économique et le Développement Durable*. Ministère de l'Économie et des Finances, Bamako.
- Rapport d'analyse des indicateurs (2022). *CPS Éducation*. Cellule de Planification et de Statistique du Ministère de l'Éducation, Bamako.
- Rapport national sur le dividende démographique (2022). *Observatoire National du Dividende Démographique (ONDD)*, Bamako.
- Rapport RSD (2022). *Rapport sur la Situation Démographique*. Ministère de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille, Bamako.
- SMART (2011, 2022). *Enquêtes nutritionnelles au Mali*. Ministère de la Santé et partenaires.
- UNFPA (2017). *Feuille de route de l'Union Africaine sur le dividende démographique*. Fonds des Nations Unies pour la Population, Addis-Abeba.